

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

9945, avenue du Parc-Georges

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 6 novembre 2023, à 19 h, au Pavillon Henri-Bourassa, 6100 rue Pascal, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

9945, avenue du Parc-Georges

PERMETTRE L'USAGE CONDITIONNEL LIEU DE CULTE POUR L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE TABERNACLE DE SAREPTA.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 12 octobre 2023